

Maître Nicolas GUERRIER, SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 57 rue de Passy, 75016 PARIS **Tél. : 01 55 74 70 80 (uniquement de 14 H 00 à 16 H 00)**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES LE JEUDI 2 DECEMBRE 2021 à 14 Heures

A l'audience du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières », au Tribunal de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS, à PARIS 17^{ème}, en **UN LOT**, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné :

Dans un ensemble immobilier sis **à PARIS 5^{ème}**
21 rue de la Huchette

Cadastré section BP numéro 62 « 21 rue de la Huchette » pour une contenance de 01 are 27 centiares
LE LOT N° 1 : Avec accès direct par la rue de la Huchette, à droite de l'entrée de l'immeuble, sur deux niveaux reliés par des escaliers intérieurs privatifs, **UN LOCAL COMMERCIAL à usage de restauration**, comprenant selon procès-verbal de constat dressé le 5 mai 2021 par Maître Denis CALIPPE, Huissier de Justice associé à PARIS 8^{ème} : Au niveau inférieur (sous-sol) : deux salles de restaurant voûtées, une chambre froide avec point d'eau, une cave, des sanitaires (water-closets hommes et femmes), des surfaces de dégagement
Au niveau supérieur (rez-de-chaussée) : une grande salle de restaurant, un espace caisse, une cuisine

SURFACE totale (Loi Carrez) : **43,70 m²** - **Surface au sol totale : 128,34 m²**

Et les 189/1.000^{èmes} des P.C.G. - **Ce lot est actuellement inexploité**

Cette vente a lieu **aux requête, poursuites et diligences du Syndicat des Copropriétaires du 21 rue de la Huchette, 75005 PARIS**, représenté par son syndic en exercice, le Cabinet WARREN & Associés, Société à Responsabilité Limitée au capital de 21.100 Euros, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 493 363 733, ayant son siège social sis 77 rue de Rome, 75017 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat Maître Nicolas GUERRIER, SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS.

En vertu :

- de la copie exécutoire d'un Jugement rendu en premier ressort et réputé contradictoire par le Tribunal d'Instance de PARIS le 30 janvier 2019, signifié le 12 mars 2019 par la SCP CALIPPE & ASSOCIES, Huissiers de Justice à PARIS, devenu définitif,
- et de la résolution 16, 16.1, 16.2 et 16.3 du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du 24 février 2020.

MISE A PRIX : 100.000 Euros (Cent mille euros)

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de PARIS

Fait et rédigé à PARIS, le 3 octobre 2021. Signé : Maître Nicolas GUERRIER

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/00136
- A **Maître Nicolas GUERRIER**, SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 57 rue de Passy, 75016 PARIS, **Tél. : 01 55 74 70 80 (uniquement de 14 H 00 à 16 H 00) - www.gdlg-avocats.fr**

Sur les lieux pour visiter le MARDI 16 NOVEMBRE 2021 de 14 Heures à 15 Heures